Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-154 du 20 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents: Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés:

Mmes: O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU - A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX - D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF

M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

<u>Objet</u>: Accompagnement financier du développement de la Société CONFORT MOUSSE

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière de Développement Economique et notamment dans le cadre des aides accordées aux entreprises dans le cadre de leur implantation ou de leur développement.

Monsieur le Président expose ensuite le projet d'extension et de nouvelle activité présenté par la Société CONFORT MOUSSE et précise que cette dernière a déposé auprès de la Région Nord – Pas-de-Calais un dossier au titre du Fonds de Soutien au Développement Economique.

Monsieur le Président précise que l'Entreprise CONFORT MOUSSE est susceptible de bénéficier d'une aide au titre de ce fonds et propose au Conseil de Communauté, conformément à la position de la collectivité, de venir soutenir le développement de cette activité en attribuant une subvention de 10 000 € sur l'investissement immobilier devant être réalisé par la Société CONFORT MOUSSE.

Monsieur le Président détaille le projet d'investissement qui représente un montant de dépenses de 1 253 000 € HT comprenant des travaux de bâtiments et des acquisitions de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

- de confirmer l'accompagnement financier de la collectivité dans le développement de la Société CONFORT MOUSSE,
 - de confirmer l'octroi d'une subvention de 10 000 € au titre de ce développement,
- de prévoir, dans le cadre de son budget, les sommes nécessaires au versement de cette aide financière..

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013

Pour le Président, Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Pour le Président, Le Vice Président,

Jean-Jacques C

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

- 2 OCT, 2013

2013-154- 20/09/2013 DEL AIDE CONFORT MOUSSE.